Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-0329062026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Procurations :	0
Votants :	14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avaient donné pouvoir : /
Était absent excusé : Monsieur Anthony CADET

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

03-29/06/2026 - Information dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal au maire

Par délibération en date du 13 avril 2026, le conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée délibérante est donc informée que la décision suivante a été prise en vertu de ces délégations :

N° 2026-02 : Eclairage – Extension par Morbihan énergies : Abords de la maison de santé - Signature de la convention de financement et de réalisation Eclairage - Extension

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser l'éclairage et l'extension aux abords de la maison de santé,

Vu la convention de financement et de réalisation proposée par Morbihan Energies pour un montant de 8 988,00 € TTC (7 490,00 € HT),

Monsieur le maire a décidé de signer la convention de financement et de réalisation proposée par Morbihan Energies relative à l'éclairage et à l'extension aux abords de la maison de santé pour un montant de 8 988,00 € TTC (7 490,00 € HT).

La participation de Morbihan énergies pour cette opération s'élève à 2 247,00 €.

Le conseil municipal en prend acte.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-0329062026-DE

N° 2026-03 : Morbihan énergies : Restitution de la compétence à caractère optionnel « Maintenance de l'éclairage public »
(en complément de la compétence travaux d'éclairage public)

La décision n° 03 signée par le Maire est retirée, celui-ci ne disposant pas de la délégation nécessaire pour se prononcer sur la restitution de cette compétence.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer sur cette question. La restitution de la compétence optionnelle « Maintenance de l'éclairage public » est donc soumise à son approbation lors de la séance du 29 juin 2026.

Le conseil municipal en prend acte.

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL